

PROJET DE SÉJOUR

2021



Association J'interviendrais *Ji*

SOMMAIRE

PARTIE 1 : L'ASSOCIATION

- 1 - Un bref historique** **1**
- 2 - Le projet associatif** **2**
- 3 - Un peu de cadre juridique** **3**

PARTIE 2 : DES SÉJOURS ADAPTÉS

- 1 - Le projet** **5**
- 2 - Le fonctionnement** **5**
- 3 - Les lieux d'accueil** **6**

PARTIE 3 : LE PUBLIC

- 1 - Ses principales caractéristiques** **9**
- 2 - Les problématiques spécifiques**
 - 2.1 - Les altérations de la communication et des relations sociales** **10**
 - 2.2 - Le besoin d'immuabilité** **11**
 - 2.3 - Les comportements restreints et répétitifs** **11**
 - 2.4 - Les troubles relationnels et d'attachement** **12**
 - 2.5 - Les troubles du comportements** **12**

PARTIE 4 : LES MÉDIATIONS

- 1 - L'atelier balade** **13**
- 2 - Les visites culturelles** **14**
- 3 - Les évènements locaux** **14**
- 4 - Le sport** **14**
- 5 - L'atelier musique** **15**
- 6 - Les veillées** **15**

ANNEXES

PARTIE 1 : L'ASSOCIATION

1 - UN BREF HISTORIQUE

L'association *J'interviendrais* a été créée en 1973, avec le souci d'apporter une réflexion méthodologique au secteur des centres de vacances. Deux ans plus tard, la Loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées incite au développement des centres de vacances pour personnes handicapées. *J'interviendrais* encadre alors des séjours spécialisés mis en œuvre par la Banque de France. Les enfants autistes et présentant des psychoses sont en demande d'un autre type de séjour que la colonie de vacances traditionnelle ; il devient de fait nécessaire d'adapter cette colonie et la "spécialiser".

J'interviendrais est agréée en 1979 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports suite à l'implantation d'un premier centre d'accueil dans l'Indre (les Vignots). Rapidement, l'association se dote de deux sites complémentaires : Falaise (Calvados) et un réseau dans le département du Var. Dans les années 80, l'association quitte le site des Vignots pour s'installer à Pruniers (Indre) dans deux bâtiments (ex École libre et ex Presbytère).

C'est dans les années 70-80 que le courant des lieux de vie, insufflé par F. Deligny fait apparaître les accueils en alternances, proposant des séjours courts à répétition, transitionnels. C'est dans ce courant d'inspiration psychanalytique, que va s'inscrire le mouvement *J'interviendrais*.

Aussi, la spécificité des "micro-structures" réside dans un accueil individualisé ; un animateur référent pour un usager dans le contexte du "vivre avec". Animateurs et jeunes résident ainsi 24 heures sur 24 sur le site à l'occasion des séjours dits "en alternance", s'inspirant du courant de F. Deligny avec l'école expérimentale de Bonneuil. L'association a pour projet l'accueil de jeunes enfants autistes et leur suivi au fil des années à l'occasion de rupture, offrant ainsi un séjour de répit à l'enfant, mais également à sa famille souvent surmenée et démunie face au manque de places dans les institutions.

Engagée depuis maintenant près de 50 ans dans l'aide aux aidants auprès d'enfants et adolescents autistes et troubles envahissants du développement, l'association ne cesse d'évoluer pour proposer aux personnes atteintes d'autisme et de psychoses un éventail de prises en charge, diversifiées et individualisées, tout en assurant leur intégration. En effet, il

s'agit de répondre aux besoins de la personne et de sa famille, en travaillant en réseau avec les structures et les services la prenant en charge. Ces prises en charge sont autant appréciées par les familles et les institutions que par les stagiaires universitaires qui se forment professionnellement dans le “vivre avec”.

2 - LE PROJET ASSOCIATIF

J'interviendrais a pour projet l'accueil d'enfants autistes et psychotiques avec ou sans troubles associés. L'association vient assurer le droit au répit aux familles et aux institutions qui accueillent ces personnes à l'année, dans une visée éthique de décroisement de la psychiatrie et favorisant l'ouverture institutionnelle. Pour ce faire, deux modalités d'accueil sont proposées : les séjours de vacances adaptés et le lieu de vie. Ces deux contextes de prise en charge de la personne représentent une alternative à la vie en institution, en proposant aux travers d'activités à la fois éducatives et ludiques et d'un accompagnement individuel un travail thérapeutique complémentaire au travail institutionnel.

J'interviendrais contribue ainsi à la socialisation de la personne autiste en lui proposant des séjours de vacances et de répit en microstructure afin de participer à son éveil social et ludique. Les activités et les projets individualisés sont proposés selon les besoins et rythmes de chaque usager, dans une logique de prise en charge en 1 pour 1. L'accueil est ainsi pensé en fonction des possibilités de chacun, et toujours dans un souci d'accès à la culture et au monde extérieur. L'accompagnement proposé vise à faire évoluer enfants, adolescents et adultes vers plus d'autonomie au fil des jours, dans un cadre adapté accompagné d'une démarche pédagogique reposant sur la diversité des expériences proposées.

Qu'il s'agisse d'un accueil en séjour de vacances ou en lieu de vie, un projet individualisé est mis en place par l'équipe éducative. Ce projet est défini en fonction des besoins et des possibilités de chaque enfant, et prend appui sur les activités et accompagnements éducatifs pouvant être proposés en fonction du lieu d'accueil, favorisant un travail en partenariat avec les acteurs locaux de différents secteurs (loisir, médical, scolaire, etc.).

J'interviendrais intervient également sur la formation de jeunes étudiants ou de personnes désireuses de s'engager dans le travail social et d'accompagnement auprès de publics en situation de handicap en proposant des recrutements réguliers. L'association offre

ainsi à ces personnes une expérience de terrain significative dans le “vivre avec” sans regard sur leur formation préalable, permettant à tous d’exprimer leur vision et leurs potentialités. Elle met également un point d’honneur à proposer chaque année une formation d’une semaine à destination des nouveaux intervenants, s’ajoutant aux divers dispositifs de formation continue proposés tout au long de l’année aux personnels permanents et intervenants réguliers.

3 - UN PEU DE CADRE JURIDIQUE

L’association est régie par la loi du 1er juillet 1901, et vise de par ce statut à la mise en commun de ressources, connaissances et compétences de chacun de ses membres en vue d’un projet spécifique sans but lucratif. Entrant dans le cadre des politiques publiques en matière d’intégration et d’inclusion des personnes en situation de handicap, elle est également régie par la loi 2005-102 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Comme toute structure, *J’interviendrais* se doit de s’accorder aux principes mis en avant par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l’action sociale et médico-sociale, et plaçant l’usager au cœur du dispositif. C’est dans cette optique qu’est rédigé ce projet et que seront mis en place les projets individualisés de chaque jeunes par leurs animateurs référents, prenant en compte autant que faire se peut les désirs, besoins et potentialités des personnes accueillies. Cette loi sus-citée est d’autant plus importante à prendre en compte qu’elle permet la reconnaissance des Lieux de Vie et d’Accueil et encadre leur fonctionnement.

L'article D. 316-1– I du Code de l’Action Sociale et des Famille décrit l’accompagnement en Lieu de Vie et d’Accueil comme *“continu et quotidien, à favoriser l’insertion sociale des personnes accueillies”*.

Il convient de considérer également dans le cadre de notre action la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007, complétée par celle du 14 mars 2016, qui réforme la protection de l'enfance en poursuivant trois objectifs : renforcer la prévention, améliorer le dispositif d'alerte et de signalement, et diversifier les modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille. C’est dans ce cadre que doivent s’inscrire nos actions, tant dans notre proposition d’accueil en séjour de vacances qu’en Lieu de Vie et d’Accueil, en gardant à l’esprit la responsabilité que nous pouvons avoir envers les personnes accueillies comme leur famille.

Enfin, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ratifiée par la France en 1990 nous indique que *“l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale”*. C'est en ce sens que l'association *J'interviendrais* souhaite s'engager dans une proposition concrète et individualisée d'accompagnement des enfants qu'elle accueille, *“indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation”*¹.

¹ Extrait de l'Article 2 de la CIDE, 1989.

PARTIE 2 : LES SÉJOURS DE VACANCE

1 - DES SÉJOURS ADAPTÉS

1.1 - Le projet

L'association *J'interviendrais* a la volonté que toutes les personnes puissent accéder à des vacances, et qu'en aucun cas leur handicap ne les empêche de vivre des expériences nouvelles et de s'ouvrir à des loisirs ludiques. Nos séjours ont ainsi pour visée de permettre à tous une ouverture à la socialisation et à la culture, dans un contexte de prise en charge en 1 pour 1 (un animateur référent pour un usager), permettant ainsi de tisser une réelle relation éducative et d'offrir à l'utilisateur un accompagnement adapté assorti de toute l'attention qui lui est nécessaire.

Chaque animateur référent pourra élaborer et mettre en place avec l'utilisateur pour la durée du séjour un projet individualisé, déterminé en fonction des besoins, des désirs et des ressources de la personne. Les axes de travail abordés sont d'une part la socialisation et l'accès à la culture et aux loisirs, à travers la vie en communauté, l'accès au groupe et la proposition d'activités ludiques variées, définies et propres au lieu d'affectation du séjour. Dans un second temps, un point d'honneur est mis à donner une continuité au travail d'autonomisation sur les gestes du quotidien proposé par les familles et les institutions.

Nous avons pour objectif de permettre à des personnes exclues de par leurs spécificités des séjours de vacances classiques de passer "de bonnes vacances" tout en leur offrant un accompagnement soutenu permettant autant que faire se peut de développer leurs potentialités, ainsi qu'une ouverture sur le monde dans une visée d'inclusion sociale.

1.2 - Le fonctionnement

J'interviendrais propose des séjours dits de répit ou de rupture tout au long de l'année sur les périodes de vacances scolaires ou sur des périodes creuses selon certaines demandes. Ces accueils de courts termes vont de huit à quatorze jours, avec une possibilité d'accueil de quatre à huit usagers. Les séjours sont pensés en fonction des âges des usagers, de leurs problématiques et niveau d'autonomie acquise. Ils sont encadrés par des animateurs et un coordinateur de séjour, qui sont présents à temps plein sur la structure et sont garants 24 heures sur 24 de la sécurité des usagers, ainsi que de l'entretien des locaux.

Ce sont des séjours temporaires qui se basent sur l'alternance entre l'environnement habituel (familial et institutionnel) de l'usager et l'accueil en séjours de répit. Les séjours que nous proposons ont plusieurs caractéristiques :

- La dynamique des séjours est rythmée par un cadre et une temporalité fixe permettant ainsi aux usagers réguliers de pouvoir s'appuyer sur cette immuabilité sécurisante : malgré les activités quotidiennes qui changes, les horaires, les circuits de passages et autres rituels qui rythment la journée restent les mêmes tout au long du séjour
- Chaque séjour est pensé à partir d'objectifs spécifiques par rapport au public, toujours dans l'optique d'une ouverture inclusive sur l'extérieur à travers des activités de socialisation, culturelles et sportives, accompagnées d'un travail sur l'autonomie
- L'accompagnement proposé sur un ratio animateur/usager de 1 pour 1 est quotidien et permet une prise en charge individualisée de la personne.
- Les animateurs référents sont présents 24 heures sur 24, permettant ainsi un accompagnement continu et quotidien, sous la responsabilité d'un coordinateur, présent également sur l'intégralité du séjour
- Les séjours de répit sont une proposition de vacances dans le cadre d'une rupture pour les usagers d'avec leur environnement quotidien. C'est aussi un soutien aux familles et aux institutions dans la prise en charge de longue durée.

Les réunions d'équipe se tiennent chaque soir, après le coucher des enfants, et sont animées par le coordinateur. Elles confèrent un espace de parole permettant d'aborder pour chacun ses ressentis, ses difficultés et d'être force de proposition. Elles sont également l'occasion d'aborder pour chaque animateur le projet individualisé de séjour mis en place avec son référent. Ces projets sont à la suite du séjour communiqués aux familles et institutions, permettant de témoigner de ce que l'équipe a pu observer et mettre en place durant le séjour au regard des besoins et envies de la personne, ainsi que l'éventuelle évolution constatée.

1.3 - Les lieux d'accueil

J'interviendrais offre à son intervention une dimension nationale : des enfants, adolescents et adultes autistes et psychotiques venant de toute la France sont également accueillis dans toute la France. Une diversité des structures utilisées par l'association, qu'elles

soient permanentes ou qu'elles soient louées ponctuellement, vise à permettre une dynamique de progression aux enfants.

L'association a à sa disposition trois sites situés à Pruniers, dans l'Indre :

- l'ex-Ecole : adaptée à l'accueil de mineurs, elle accueille des enfants de 6 à 12 ans dans une ancienne école comprenant 5 chambres et une grande pièce avec mezzanine (mini-colo), assortie d'un grand jardin qui comprend plusieurs jeux pour enfants (toboggan, trampoline, balançoire...).
- le camping : accoudé à l'ex-École, il accueille un public adolescent de 13 à 18 ans dont l'autonomie quotidienne est acquise. Ces jeunes et leurs animateurs sont logés sous tente. Le cadre du camping permet aux jeunes d'investir la vie en communauté, la responsabilité et le partage des tâches.
- l'ex-Presbytère : qui permet de prendre en charge des adolescents et jeunes adultes présentant des difficultés d'autonomie dans une maison autonome de 4 chambres, entourée d'un jardin, offrant un espace contenant. Cette structure est réservée à des petits groupes de 3 ou 4 usagers qui nécessite un cadre ritualisé et contenant.

Les structures qui se trouvent dans l'Indre sont des espaces ouverts sur la nature, bordés par plusieurs forêts et sentiers, permettant aux enfants accueillis de s'ouvrir aux espaces extérieurs avec le déploiement de relations interpersonnelles.

L'association dispose également d'un site en Normandie :

- Falaise : une grande maison autonome composée de 4 chambres spacieuses qui peut accueillir aussi bien des groupes d'enfants que des adolescents et jeunes adultes, quel que soit leur niveau d'autonomie. La maison est implantée en centre ville, bordée par un château, un musée, un parcours sportif et une forêt, offrant ainsi un accès à différentes activités socioculturelles et sportives.

En terme de location, *J'interviendrais* à l'habitude d'investir deux lieux distincts situés dans le département du Var :

- Le Beausset : centre d'hébergement collectif qui se structure en plusieurs appartements. Plusieurs populations sont accueillies tout au long de l'année (MNA, famille en situation socio-économique précaire, élèves de CFA, vacanciers, etc.). C'est un domaine qui se trouve en centre ville, bordé par plusieurs forêts et lieux

touristiques. Nous investissons ce lieu d'accueil pour des enfants de 6 à 12 ans, qui leur permet l'accès à des activités socioculturelles et à la socialisation auprès de diverses populations

- Bormes-les-Mimosas : une grande maison autonome qui comprend 5 chambres pouvant accueillir jusqu'à 20 personnes. Nous investissons cet accueil pour les adolescents et les adultes. La maison se trouve en bord de mer et est à la fois bordée par des sentiers et forêts, permettant aux personnes accueillies l'accès à des activités de loisirs spécifiques tout comme à la nature.

Nous privilégions l'accueil des personnes dans un cadre rural, proche de la nature afin de favoriser la rencontre avec ce type d'espace, qui peut parfois être assez éloigné du cadre connu par les personnes selon les institutions d'où elles proviennent. La proximité d'un environnement naturel permet de prendre du temps pour des activités simples et apaisantes pour elles, telles que la marche à pied. Elle vient également leur offrir un espace de liberté, notamment en termes d'exploration de l'environnement, ainsi qu'une contenance sécurisante pouvant favoriser les relations interpersonnelles et la vie de groupe comme les moments de recentrage psychiques individuels.

PARTIE 2 : LE PUBLIC

1 - SES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

L'association est amenée à accueillir en premier lieu un public présentant des troubles sévères du spectre de l'autisme. L'autisme est un Trouble Neuro - Développemental (TND) : ses symptômes sont dus à un dysfonctionnement cérébral. Les symptômes sont multiples et leur intensité variable, ce qui fait que chaque personne autiste se situe différemment dans le spectre de l'autisme. Aujourd'hui, une approche plus évolutive permet de personnaliser l'accompagnement des personnes autistes selon leurs symptômes et la sévérité de leurs troubles. Les personnes autistes perçoivent ainsi le monde d'une façon différente par rapport à une personne dite neurotypique. Le TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme) affecte le développement de l'enfant d'une manière spécifique à chaque personne dans différents champs :

- la communication : langage, compréhension, contact visuel, etc.
- les interactions sociales : difficulté de perception et compréhension des émotions, relations sociales, jeux, etc.
- le comportement : gestes stéréotypés, intérêts et activités spécifiques et restreints, recherche d'un équilibre sensoriel, mise en place de routines, etc.
- la sensorialité : perturbations du traitement des informations sensorielles, altération de la perception de phénomènes externes avec des phénomènes d'hypersensibilité et d'hyposensibilité
- difficulté à accepter le changement : ritualisations exacerbées, recherche d'immuabilité avec le déploiement de gestes et comportements routinier

Les séjours proposés sont également ouverts aux personnes présentant des troubles du comportements sévères, pouvant être en lien avec des problématiques dites "psychotiques". Ces troubles peuvent se traduire par des troubles affectifs et de la socialisation liés à un vécu abandonnique ou de maltraitance, des troubles de la personnalité, cognitifs, ou encore du développement psychomoteur. Ces personnes peuvent également être sujettes à des formes de distorsion de la pensée ou du comportement.

Les troubles du spectres autistiques comme du comportement peuvent s'accompagner d'autres signes symptomatiques comme des troubles psychomoteurs, des troubles du sommeil, des troubles de l'alimentation, des troubles psychiatriques (dépression, anxiété,

déficit d'attention ou hyperactivité), l'association à de l'épilepsie ou encore une déficience intellectuelle.

La mixité proposée en séjour en termes de pathologies accueillies permet la création d'un certain équilibre, à travers la visée d'une socialisation diversifiée entre les personnes permettant la rencontre de profils divers. La faculté de non jugement entre les différents usagers permet de maintenir une dynamique positive et bienveillante envers les personnes. Les spécificités des pathologies, aussi variées soient-elles, peuvent venir se compenser entre elles et permettre l'émergence du groupe.

Au départ ouverte aux enfants, la structure a souhaité poursuivre l'accompagnement proposé aux personnes au-delà de leur majorité. Nous sommes ainsi amenés à présent à prendre en charge des personnes de 6 à 56 ans, qui sont pour la grande majorité prisent en charge à temps partiel ou à temps plein dans divers types d'institutions (IME, Lieu de vie, ITEP, FAM, MAS, etc.).

2 - LES PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES

Comme souligné précédemment chaque personne porteuse de TSA présente un profil pathologique unique avec ses propres spécificités, ce qui est aussi le cas des personnes présentant des troubles dits "psychotiques". Ces diverses caractéristiques engendrent des problématiques conséquentes sur la vie de ces personnes et sur leur intégration dans notre société.

2.1 - Les altérations de la communication et des relations sociales

Dans le vaste champ qu'est l'autisme, la difficulté à établir des relations de façon "normale" a été identifiée comme trouble le plus typique. F. Tustin², la caractéristique la plus marquante est qu'ils évitent les relations avec les autres. La communication ainsi que les interactions sociales sont altérées chez ces personnes. La personne autiste se comporte en toute circonstance comme si elle était seule ("aloneness"³), comme si elle ne percevait pas l'autre.

² Tustin F. (1986), *Les États autistiques chez l'enfant*, Paris, Seuil

³ Traduction : solitude

“Souvent il ne parle pas, ne nous regarde pas, et semble indifférent quand nous lui proposons quelque chose.” (Lheureux-Davidse, 2017)⁴

L’altération de la communication s’exprime par une mauvaise compréhension, une utilisation limitée des mimiques, des sourires ou des gestes conventionnels (Amiet, 2007)⁵. L’intrication de ces deux processus et leur enroulement induit des difficultés pour les personnes autistes à comprendre leur environnement et à se faire comprendre, impactant de fait leur socialisation et donc leur intégration sociale et leur inclusion dans différents dispositifs de la vie quotidienne.

2.2 - Le besoin d’immuabilité

Les personnes autistes sont hypersensibles aux variations et aux changements de leur environnement physique (proches, scolaires, loisirs, etc.), et matériel (objets familiers, lieux, etc.). Cette hypersensibilité aux variations du milieu se traduit par un besoin d’immuabilité. Il s’agit d’un critère diagnostique qui se traduit par une exigence de permanence ou de constance de l’environnement.

Par besoin d’immuabilité, les personnes autistes ont recours à des stratégies d’auto-traitement qui prennent la forme de rituels, de comportements restreints ou de manipulations répétitives d’objets. Ces comportements peuvent être un frein à leur socialisation ainsi qu’à leur autonomie, du fait de cette nécessité de ritualisation constante, ne laissant pas de place à l’imprévu, perçu comme une source d’angoisse, qui ponctue malgré tout la vie de tout à chacun de manière inévitable.

2.3 - Les comportements restreints et répétitifs

Les comportements à caractères restreints et répétitifs⁶ sont un critère diagnostique de l’autisme. La personne autiste ne porte pas son intérêt vers la réalité normalement privilégiée. Cette absence d’intérêt pour autrui s’accompagne d’une “*focalisation sur des centres d’intérêts spécifiques à la fois par leur nature restreinte ou permanente*”⁷. Leurs mouvements restreints et répétitifs les régulent car ils sont familiers et donc moins difficiles à traiter que la complexité ou l’imprévisibilité des relations humaines.

⁴ Lheureux-Davidse C. (2017), *Comportements restreints et répétitifs : une occasion de rencontre*, Le Coq-Héron, (n°229), p82-90.

⁵ Amiet C. (2007), *Diversité clinique de l’autisme : aspects diagnostiques*, Perspectives Psy, 3 (vol.46), P228-239.

⁶ [Haute Autorité de santé \(has-sante.fr\)](http://has.sante.fr)

⁷ N. Georgieff, (2016). *Qu’est que l’autisme ?*, Dunod, Paris

Ces répétitions constantes leur permettent de garder leur milieu à l'identique, et présentent donc un mécanisme rassurant pour les personnes, tentant de pallier à l'angoisse d'un monde constamment en mouvement. On utilise le terme "stéréotypes" pour décrire ces manifestations de comportements restreints et répétés. Ces stéréotypes peuvent prendre plusieurs formes : gestuelles, motrices, liées aux objets, vocales, sensorielles ; toutes peuvent impacter l'acquisition de l'autonomie ainsi que la socialisation des personnes dans leur quotidien.

2.4 - Les troubles relationnels et d'attachement

Les enfants que nous prenons en charge proviennent en majorité d'une prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les enfants accueillis exposent ainsi pour beaucoup un vécu traumatique, jonché de ruptures sociales, familiales et institutionnelles, pouvant engendrer des troubles relationnels et d'attachement.

La manifestation d'un sentiment d'insécurité dans la relation peut se présenter de différentes façons et avec des origines diverses (rupture brutale, violence, précarité, relation insécure). Ce sentiment d'insécurité va s'étendre au monde extérieur notamment à travers la difficulté de l'enfant à faire confiance, ainsi qu'à travers des difficultés à réguler ses émotions : agressivité, crises de rage, colère ou débordement d'anxiété, difficiles à calmer.

2.5 - Les troubles du comportement

D'après la théorie Donald Winnicott, appuyée par d'autres travaux de recherche, les troubles du comportement pourraient être dus à des carences affectives, éducatives, sociales, ou à un traumatisme dans la petite enfance. Malveillance morale ou physique, contexte familial, milieu social défavorisé seraient des facteurs pouvant entraîner des troubles de comportement.

Les troubles du comportement sont des anomalies dans la façon d'agir et de réagir. Ils comprennent l'agitation, l'agressivité, l'inhibition, les troubles obsessionnels compulsifs (TOC), les phobies, les désordres alimentaires (anorexie, boulimie), l'hyperactivité, les addictions. Ces troubles peuvent se montrer très envahissants dans la vie quotidienne de la personne, représentant un frein important à leur socialisation et leur autonomie.

PARTIE 3 : LES MÉDIATIONS

Au travers des séjours nous proposons une diversité d'activités, ateliers et médiations, qui sont pour certaines individuelles et d'autres collectives. Elles sont pensées en appui sur les potentialités et les difficultés des personnes accueillies. Comme nous le rappelle Delphine Goetgheluck, la médiation, c'est avant tout une rencontre, l'ouverture sur un espace intermédiaire de création et de plaisir.

1 - L'ATELIER BALADE

La majorité des lieux d'accueil dont nous disposons se situent en zone rurale. L'atelier balade a été pensé à partir des travaux de Fernand Deligny et de Maud Mannoni, en partant du postulat que *“l'influence du monde rural sur les enfants psychotiques, autistes [...] favorise un rapport à l'espace et au temps, un rapport au vivant”*⁸ qui permet aux personnes de s'individualiser.

La balade⁹ est un atelier de groupe au cours duquel plusieurs usagers (enfants, adolescents ou adultes) accompagnés de leurs référents respectifs partent effectuer une marche sur un circuit en général prédéfini, pour des questions de repère et de sécurité. La balade peut cependant laisser libre cours à l'exploration du terrain, tout en gardant à l'esprit la temporalité accordée dans la journée à l'activité. C'est un atelier qui a lieu en moyenne 4 fois par semaine en groupe de 6 personnes et qui peut être accessible à tous, quelle que soit leur tranche d'âge ou leur pathologie..

La balade est ici appréhendée comme un outil et non une finalité, en faisant un objet de médiation appréciable pour tous et autour duquel les différents membres du groupe vont pouvoir se retrouver. La balade est un élément central qui est présent et tellement évident qu'il a tendance à rester en toile de fond. Le fait de marcher permet d'inscrire le corps dans une activité physique automatique qui libère l'esprit pour faire autre chose, pour entrer en relation avec les autres membres, découvrir l'environnement, faire des expériences.

Au travers de l'atelier balade, il va être possible pour les membres du groupe d'éprouver le sentiment d'appartenance à un collectif et donc de s'appuyer sur la dynamique du groupe. C'est un cadre qui permet la rencontre et le déploiement de relations. La

⁸ Courant G. (2015), *Du lieu dit au lieu pour vivre*, vie sociale et traitements, (n°125), p53-58

⁹ Chocron, M., Vicherat, L. & Khial, E. (2016). Un atelier balade : comment ça marche ?. *Cliniques méditerranéennes*, 93, 221-236.

simplicité du cadre de l'atelier ne contraint pas les personnes à être face à des règles sociales complexes. Face à un environnement simple, les personnes, quel que soit le trouble dont elles sont atteintes, peuvent porter un intérêt aux autres et au groupe.

2 - LES VISITES CULTURELLES

Nous cherchons à offrir aux vacanciers accueillis l'occasion de s'ouvrir à la culture, notamment à travers la découverte de divers sites historiques et de musées (Forum des automates, Château de Guillaume le Conquérant, village du Castellet, etc.). Ces activités favorisent l'ouverture culturelle ainsi que l'enrichissement de la culture personnelle des personnes.

Définies en fonction des lieux d'accueil, ces sorties culturelles permettent ainsi, au-delà de l'aspect socialisant de la rencontre avec diverses populations dans un milieu ordinaire, une ouverture à la culture et au patrimoine français.

3 - LES ÉVÉNEMENTS LOCAUX

Toujours dans une dynamique d'inclusion de la personne, nous sommes amenés à proposer aux vacanciers d'assister aux divers événements qui peuvent avoir lieu dans la commune qui les accueille. Pour ce faire, les coordinateurs de séjours sont en lien avec les offices de tourisme locaux afin de rester informés des animations qui peuvent être proposées par la ville. Les feux d'artifice du 14 juillet, les fêtes foraines, ainsi que les concerts et autres spectacles d'été en extérieur sont autant d'occasions d'ouvrir une fois de plus les personnes à la découverte d'activités nouvelles et à la rencontre avec d'autres populations.

Le festival médiéval "Les Médiévales" qui a lieu chaque été à Falaise en est un exemple. Les jeunes accueillis sur ce centre ont d'ores et déjà l'habitude de s'y rendre chaque été pour observer et participer aux festivités. La participation à ce type d'évènement reste également un moyen d'offrir une visibilité aux personnes accueillies et de sensibiliser les gens à leurs pathologies.

4 - LE SPORT

Nous sommes amenés à proposer diverses activités sportives tout au long des séjours, telles que des parcours sportifs, des olympiades, ou encore des sorties à la piscine, suivant

une approche personnalisée et adaptée à chacun. L'attendu pour chaque personne accueillie n'est pas du tout la performance mais l'épanouissement à travers la socialisation, l'effort et l'ouverture aux activités qui lui sont proposées.

Le recours à des médiations sportives permet un travail sur la coordination motrice ainsi que le développement de relations avec l'environnement. Ce support favorise également la socialisation à travers le développement d'interactions entre les personnes accueillies, mais également avec les professionnels.

5 - L'ATELIER MUSIQUE

La médiation musicale est utilisée comme un moyen d'inclusion, d'ouverture, d'expression et de communication. L'usage du sonore dans le cadre de l'atelier musique permet de mettre au premier plan la communication analogique avec la mise en lumière des expressions sensorielles et corporelles (Brun, 2007, 2012) et d'ouvrir sur un processus de créativité. Il ouvre sur une dimension ludique avec une prise de plaisir potentiel.

L'atelier a lieu une fois par semaine sur une plage horaire spécifique. Proposé en groupe, il s'adresse à tous les usagers et leurs référents. Les médiateurs musicaux proposés sont très variés et choisis selon l'idée de *“privilégier des instruments qui peuvent s'utiliser de diverses façons et avec les différentes parties du corps (mains, coudes, pieds) ce qui augmente la dynamique des possibilités”*¹⁰. Nous faisons appel à ces supports dans le but d'ouvrir la personne à l'expression libre de sa créativité.

6 - LES VEILLÉES¹¹

Les personnes autistes ont des difficultés à décrypter les rapports sociaux et présentent des modes de communications avec des modalités de perception très spécifiques ; il leur est difficile de communiquer avec les autres personnes. Les veillées ont été pensées comme un espace de rencontre, de déploiement de la créativité et de jeu. Elles sont repérables dans l'espace et le temps, puisqu'elles se déroulent dans une pièce spécifique et qu'elles sont enchaînées toujours dans le même ordre.

¹⁰ Dubois A-M, (2017), “Art thérapie: Principes, méthodes et outils pratiques”, Masson, Issy les Moulineaux

¹¹ Cf annexe - présentation des veillées

Préparées en amont par le coordinateur, c'est un temps de collectivité, de convivialité et de spontanéité. Une veillée réussie est magique, elle émerveille les petits et les grands ! Les vacanciers comme leurs accompagnateurs n'hésitent pas à jouer avec le matériel, le décor ou les lumières. Chaque veillée se termine par un retour au calme au travers du moment de "la bougie".

La bougie intervient comme un rituel à la fin de la veillée : les lumières s'éteignent et font alors place à une musique douce accompagnée de spots lumineux, qui permettent à l'enfant, l'adolescent ou l'adulte de calmer son excitation et de se préparer au coucher. Chacun va ensuite se coucher au fur et à mesure, à son rythme.

ANNEXE 1 : LES VEILLÉES

Jeux interactifs

Cette veillée est aussi dénommée la rencontre du groupe. L'ensemble des participants se retrouve assis en cercle. Plusieurs petites activités vont être proposées, les unes à la suite des autres. Chacune des propositions est pensée dans un but d'interaction et de communication entre les participants à partir des moyens d'expression de chacun (verbal, pointage, tactile, mimique...). Cette veillée met en avant des consignes simples de jeu collective, ainsi que la possibilité de s'appuyer sur l'imitation et le groupe pour s'aider. Les jeux proposés sont sous tendu du "play" de Winnicott, dans un échange où chacun participe à son tour. Elle permet de créer une dynamique de groupe et ouvre les enfants aux personnes qu'il y a dans le groupe. Il y a le jeu du "Jbouing" une peluche qui va être lancée par chacun à d'autres partenaire en les nommant, le "Dé magique" sur chacune des surfaces du dé il y a une action que chacun va lancée à son tours et ou tous le monde devra reproduire cette action, "La bataille" des petit soldat en plastique sont au milieu c'est un groupe ennemie qu'il faut vaincre au top départ chacun avec l'usage d'une balle en mousse devra tenté de faire tomber les soldats. Le "drap magique", tout le monde se rapproche pour tenir l'extrémité d'un grand drap auquel est déposé en son centre des petites balles lumineuses, le but est de ne pas les faire tomber tout en faisant tanguer le drap de par et d'autres, coordination et soutien sont de rigueur.

Comédie musicale

Une musique, un enfant, un animateur, un objet... et un public ! Cette veillée introduit la relation duelle entre l'enfant et son animateur, elle permet à la relation de se développer et consiste en un échange : chacun est à l'écoute de l'autre et improvise, à travers parfois la médiation d'un objet (foulard, bâton) et sous le regard bienveillant du groupe. L'aspect de mise en scène permet à l'animateur d'être créatif, de proposer plusieurs choses et d'être réceptif à ce que l'enfant répond. Toutes les surprises sont alors possibles !

Cirque

La veillée spectacle ! Chaque enfant présente, avec son animateur, un numéro sur la thématique du cirque à l'aide du matériel proposé (jongleur, acrobate, dresseur, magicien, cascadeur, clown...). Ce numéro peut être préparé à l'avance et est mis en scène : il a un début, un milieu et une fin, l'enfant est introduit. L'objectif est que, à son échelle, il réalise un « exploit » : il sera ainsi fier de lui et investira d'autant plus la veillée (ex : grimper sur une chaise pour un enfant à la motricité difficile, utiliser un objet pour un enfant qui a de nombreuses stéréotypies...). L'ensemble de la veillée contribue à mettre l'ambiance : la scène est repérable, tout le monde est déguisé, la musique entraînante, les applaudissements...

Musique

Chaque enfant se place, avec son animateur, face au groupe et devant les instruments présentés. Ceux-ci sollicitent à la fois le canal visuel, auditif et tactile : l'un ou l'autre de ces canaux suscitera pour l'enfant un intérêt, et lui fera choisir l'instrument qu'il préfère. Il doit pouvoir prendre le temps de l'explorer, avec l'aide de son animateur, puis il peut l'utiliser pour une petite séquence musicale ; l'animateur, à l'écoute, pourra répondre à l'enfant avec un autre instrument, de sorte à développer un échange.

Contes ou Cinéma

Les enfants sont spectateurs : ce sont les animateurs qui leur font le spectacle ! Cette veillée est idéale lorsque la journée a été source d'excitations et de fatigue (pique-nique, piscine...) : les enfants peuvent se recentrer, se poser, grâce à l'accès à l'imaginaire et à la rêverie qui leur est proposé. L'animateur soigne la mise en scène (décor, lumière, déguisement) et adopte une position statique, qui cadre les enfants. Seuls sa voix et son regard sont modulés, afin de capter l'intérêt de l'assistance.

Marionnettes

Les marionnettes permettent aux enfants d'être acteurs du spectacle, et le personnage qu'ils choisissent les aide à créer une histoire, car ils s'identifient à la marionnette et

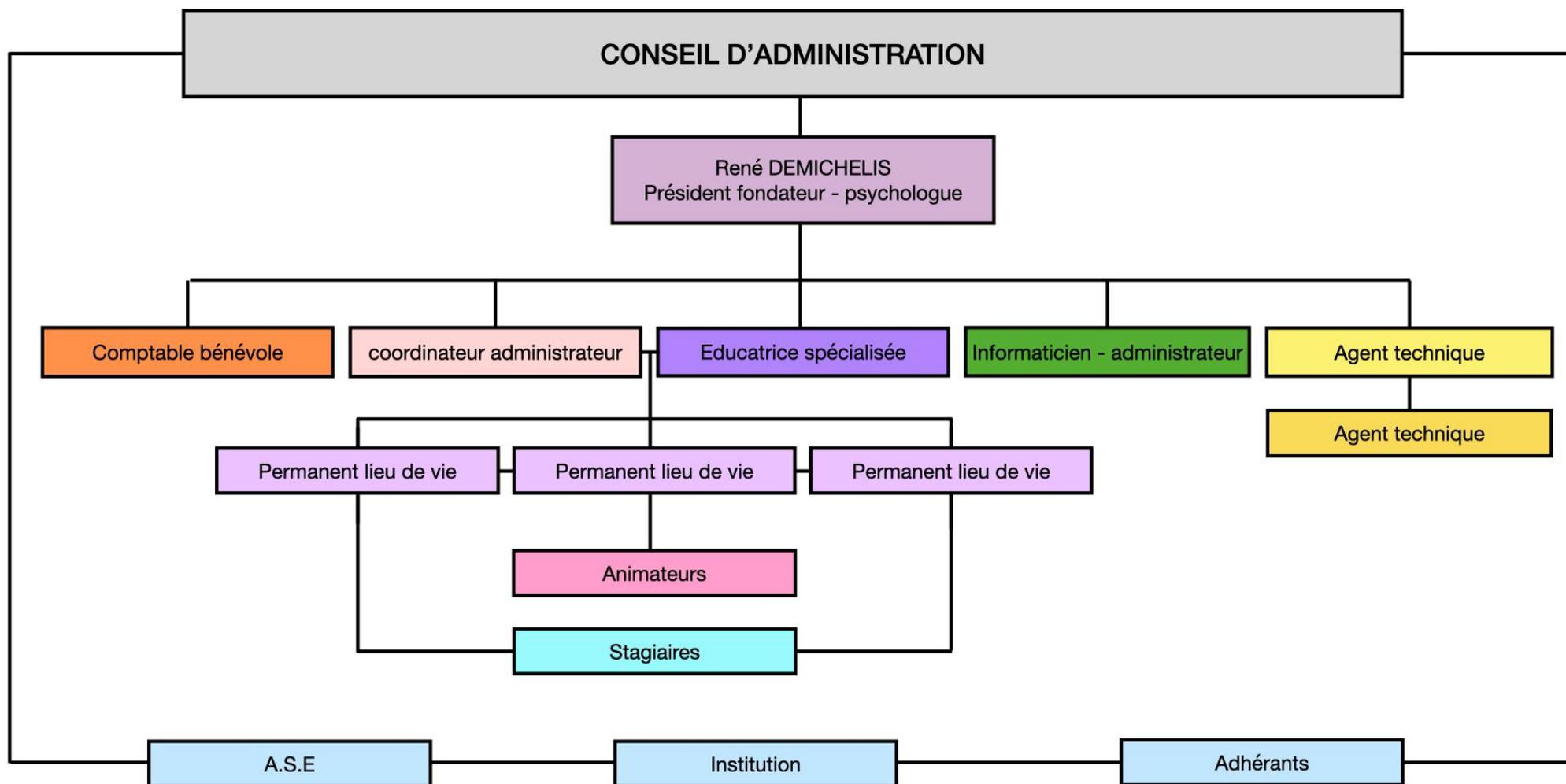
peuvent se projeter sur elle leurs angoisses, leurs rêves... Le ludique est ainsi dépassé et imprégné de sens.

Boum ou chasse au trésor ou jeux interactifs

Le dernier jour, la veillée est collective et festive : la fin des vacances est ainsi signifiée en groupe et par le groupe.

Le cadre des veillées est strict, il ne change pas car il constitue un repère pour l'enfant. Mais attention ! Chaque veillée est unique, aucune ne se ressemble tant elles dépendent des enfants présents, des animateurs, du groupe et des relations qui se sont nouées. Dans le cadre ici défini, tout est donc ouvert : l'alchimie dépendra de la créativité et de l'envie de chacun !

ANNEXE 3 : ORGANIGRAMME DE L'ASSOCIATION



ANNEXE 4 : ORGANIGRAMME DES SÉJOUR

